

Loi n° 222 du 16 mars 1936 relative à la révision de la loi sur le chèque

Type	Texte législatif
Nature	Loi
Date du texte	16 mars 1936
Publication	<u>Journal de Monaco du 19 mars 1936</u> ^[1 p.3]
Thématiques	Instruments de paiement et de crédit ; Consommation - Général

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/loi/1936/03-16-222@1936.03.20>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Article unique

Il est donné délégation à l'autorité souveraine à l'effet d'introduire toutes dispositions complémentaires qui pourraient relever de la loi, dans l'ordonnance à intervenir pour la révision de la loi n° 31 du 14 juin 1920 sur le chèque, en vue de lui substituer les dispositions de la loi uniforme faisant l'objet de l'annexe I de la convention internationale, signée à Genève le 19 mars 1931, promulguée dans la Principauté par l'ordonnance souveraine du 18 février 1933.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 19 mars 1936

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/1936/Journal-4088>